



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 03156

Numéro SIREN : 339 436 693

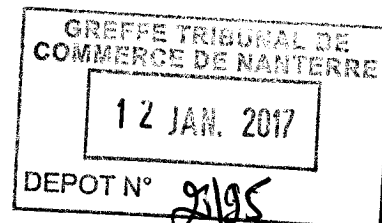
Nom ou dénomination : GENEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2017 sous le numéro de dépôt 2195

« GENEDIS »

Société par Actions Simplifiée au capital de €37.500
Siège Social : 10/12 avenue du Général de Gaulle
92230 GENNEVILLIERS

339 436 693 RCS NANTERRE



COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS GENEDISDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 10-12 avenue Général de Gaulle 92230 GENNEVILLIERSDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 3 3 9 4 3 6 6 9 3 0 0 0 1 6Néant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

				Exercice N clos le, 31/03/2014		N-1 31/03/2013	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	56 928	55 524	1 404	3 809	
	Fonds commercial (1)	AH					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP	13 095	13 095			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	745 126	486 490	258 635	179 057	
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 057 540	1 720 260	337 280	346 517	
	Immobilisations en cours	AV					
	Avances et acomptes	AX					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU	1 524		1 524	1 524	
	Créances rattachées à des participations	BB					
	Autres titres immobilisés	BD	1 072 153		1 072 153	1 062 115	
	Prêts	BF					
	Autres immobilisations financières*	BH	406 521		406 521	389 219	
	TOTAL (II)	BJ	4 352 890	2 275 371	2 077 519	1 982 244	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	13 834		13 834	5 221	
	En cours de production de biens	BN					
	En cours de production de services	BP					
	Produits intermédiaires et finis	BR					
	Marchandises	BT	2 972 775	127 238	2 845 536	2 681 532	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	61 021		61 021	64 231	
	Autres créances (3)	BZ	1 828 057		1 828 057	4 510 951	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 650 000		1 650 000	1 502 762	
	Disponibilités	CF	2 773 164		2 773 164	2 064 673	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	100 325		100 325	114 621	
	TOTAL (III)	CJ	9 399 177	127 238	9 271 939	10 943 994	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	13 752 068	2 402 609	11 349 458	12 926 238	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS GENEDISNéant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 500 ..)	DA	37 500	37 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 750	3 750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	612	612
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 020 145	4 204 404
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 079 141	1 815 741
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 141 149	6 062 008
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	431 000	89 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	431 000	89 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	678 858	1 091 343
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	162 768	730
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	140 529	97 874
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 488 152	4 359 900
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 305 380	1 224 036
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	478	478
	Autres dettes	EA	1 142	866
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	5 777 309	6 775 230
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	11 349 458	12 926 238
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 328 393	6 015 892
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	17 327	16 865

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GENEDIS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS GENEDIS										Néant ☐ *	
		Exercice N							Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	48 904 639	FB		FC	48 904 639		48 476 293		
	Production vendue { biens * services *	FD	19 132	FE		FF	19 132		16 044		
		FG	904 693	FH		FI	904 693		635 325		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	49 828 465	FK		FL	49 828 465		49 127 663		
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO			12 500		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	191 958		177 124		
	Autres produits (1) (11)					FQ	34 472		34 224		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	50 054 895		49 351 511		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	38 652 985		38 218 964		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(153 354)		(257 630)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	71 612		69 763		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(8 612)		308		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 421 680		4 490 962		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	664 802		667 428		
	Salaires et traitements*					FY	1 985 066		2 086 205		
	Charges sociales (10)					FZ	540 165		663 327		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	132 032		135 461	
			- dotations aux provisions*				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	127 238		137 887	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	342 000		73 000		
	Autres charges (12)					GE	8 212		9 684		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	46 783 829		46 295 363		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	3 271 066		3 056 148			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	113 696		37 458		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	113 696		37 458		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 415		17 203		
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)					GU	12 415		17 203		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	101 280		20 254			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	3 372 347		3 076 402			

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS GENEDIS		Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	84 693	74 677	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	84 693	74 677	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	34 440	87 796	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		8 281	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	34 440	96 077	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	50 252	(21 399)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	272 543	250 884	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	1 070 916	988 377	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	50 253 286	49 463 647	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	48 174 145	47 647 905	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	2 079 141	1 815 741	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		10 974
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	14 556	
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		27 516
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	54 070	27 450
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 747	1 636
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Voir état annexe						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

[illegible]

☒ X

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
{ biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS GENEDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2014, dont le total est de 11 349 459 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 079 141 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2013 au 31/03/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/07/2014 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS GENEDIS**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.		TOTAL I				CZ		D8		D9		
		TOTAL II				KD	56 928	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	13 095	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	615 916	KT		KU	119 985		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 907 048	KW		KX	61 665	
		Matériel de transport *				KY	3 000	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	76 726	LC		LD	9 100	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	2 615 785	LO		LP	190 751	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	1 524	8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P	1 062 115	1R		1S	10 038
Prêts et autres immobilisations financières						1T	389 219	1U		1V	17 301	
TOTAL IV						1Q	1 452 859	1R		1S	27 339	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	4 125 574	0H		0J	218 091	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.		TOTAL I				IN		C0		D0		
		TOTAL II				IO		LV	56 928	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	13 095	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions				IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	745 126	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers *				IU		MM		MN	1 968 713	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	3 000	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT	85 826	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG		NH	2 815 762	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7	
		Autres participations					I0		0X		0Y	1 524
		Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	1 072 153
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	406 521	
TOTAL IV						I3		NJ		NK	1 480 199	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK		OL	4 352 890	
										OM		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS GENEDIS**Néant ☐ ***CADRE A****SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	53 118	PF	2 405	PG		PH	55 524
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	13 095	PS		PT		PU	13 095
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	436 858	QA	49 632	QB		QC	486 490
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	1 577 270	QE	72 575	QF		QG	1 649 859
	Matériel de transport	QH	2 091	QI	913	QJ		QK	3 000
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	60 895	QM	6 505	QN		QO	67 401
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 090 211	QV	129 626	QW		QX	2 219 846
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 143 330	ØP	132 032	ØQ		ØR	2 275 371

CADRE B**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL							NM							NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ					

CADRE C**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES***Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS GENEDISNéant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	469 238	UF	137 887
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

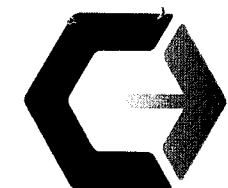
Désignation de l'entreprise : SAS GENEDIS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	406 521	UV		UW	406 521			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 721		1 721					
	Autres créances clients	UX	59 300		59 300					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	94 371		94 371				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP	102 948		102 948				
	Groupe et associés (2)	VC	1 196 475		1 196 475					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	434 261		434 261					
	Charges constatées d'avance	VS	100 325		100 325					
	TOTAUX		VT	2 395 925	VU	1 989 404	VV	406 521		
RENVOS	(1) Montant des	VD								
		VE								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
RENVOS	(1)	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	17 327		17 327				
			à plus d'1 an à l'origine	VH	661 530		353 144		177 528		130 858
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	3 488 152		3 488 152					
		Personnel et comptes rattachés	8C	629 556		629 556					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	518 091		518 091					
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E							
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW	26 178		26 178				
			Obligations cautionnées	VX							
			Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	131 554		131 554				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	478		478					
		Groupe et associés (2)	VI	162 768		162 768					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	1 142		1 142					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX		VY	5 636 779	VZ	5 328 393		177 528		130 858		
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	412 767	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



Conseil
Gestion
Expertise Comptable

CGEC

**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/03/2014

GENEDIS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 37 500 €uros**

**10/12 rue du Général de Gaulle
92230 GENNEVILLIERS**

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SAS GENEDIS** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

.../...

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706



Conseil
Gestion
Expertise Comptable

SAS GENEDIS

- 3 -

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	11 349 459 €uros
Chiffre d'affaires :	49 828 465 €uros
Résultat net comptable :	2 079 141 €uros

Fait à Paris, le 27 août 2014

Le Commissaire aux Comptes
SA C.G.E.C.

Thierry CURNIS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

111-113, rue de Reuilly
75012 PARIS
Tel 01 43 42 52 30
Fax 01 43 40 59 28

122, rue de Chevilly
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tel 01 41 76 16 57
Fax 01 41 76 16 83

sacgec@sacgec.fr / www.sacgec.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
CONSEIL DE LA REGION DE PARIS ILE-DE-FRANCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
S.A AU CAPITAL DE 385 000 € - 722 016 706 RCS PARIS- SIRET 722 016 706 00045 - CODE NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 69 722 016 706

GENEDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de €37.500
Siège Social : 10/12 avenue du Général de Gaulle
92230 GENNEVILLIERS

339 436 693 RCS NANTERRE

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014
ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'affecter le bénéfice de la Société, s'élevant à €2.079.141,31, étant précisé que la quote-part représentant le CICE, soit €85.362, n'est pas distribuable, de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------|
| - à distribuer aux associés à titre de dividendes, une somme de | €1.800.000 |
| <i>Soit un dividende par action de € 720</i> | |
| - le solde au compte Autres réserves..... | €279.141,31 |

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions légales en vigueur :

- ce dividende ouvre droit, au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 %, visé à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, calculé sur la totalité de son montant ;
 - ce dividende fera l'objet d'un prélèvement forfaitaire non libératoire à la source de 21% à titre d'acompte dû par les associées personnes physiques fiscalement domiciliées en France, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année en cours, sous réserve de dispense, dans les conditions énoncées à l'article 117 quater du C.G.I., si le revenu fiscal de l'avant-dernière année est inférieur à €50.000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves, et à €75.000 pour les couples soumis à imposition commune ;
- En outre, l'Assemblée Générale indique que les contributions et les prélèvements sociaux s'élevant à 15,5 % seront prélevés à la source.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €3.750 soit 10 % du capital social,
- la réserve indisponible reste fixée à €612,25,
- la réserve facultative est portée de €3.020.145,97 à €3.299.287,28.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale précise que les dividendes suivants ont été distribués aux actionnaires au cours des trois derniers exercices, à savoir :

- par l'Assemblée Générale du 2 septembre 2010, la somme de €550.000, soit un dividende de €220 par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 %, calculé sur la totalité de son montant.
- par l'Assemblée Générale du 13 septembre 2012, la somme de €200.000, soit un dividende de €80 par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 %, calculé sur la totalité de son montant.
- par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2013, la somme de €3.000.000, soit un dividende de €1.200 ar action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 40 %, calculé sur la totalité de son montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME